

Les inspecteurs municipaux, des acteurs importants en matière de prévention

Parce que les inspecteurs municipaux prennent des décisions qui engagent continuellement la responsabilité de leur municipalité, il devient essentiel de veiller à leur développement professionnel afin qu'ils contribuent eux aussi à prévenir les sinistres.

En novembre 2004, le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir (MAMSL) en collaboration avec la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ), publiait un guide¹ intitulé *L'inspecteur municipal, un rôle de premier plan*. Cet ouvrage démontre clairement l'étendue des activités et responsabilités des inspecteurs municipaux. À ce titre, il constitue une source d'information précieuse pour les intervenants de la MMQ.

Un rôle très étendu

Ce qui frappe à la lecture du guide, c'est l'éventail de fonctions assumées par les inspecteurs municipaux. En plus d'être responsables de l'application des règlements d'urbanisme, ils s'adonnent souvent à d'autres occupations allant de gardien d'enclos à inspecteur agraire jusqu'à inspecteur en voirie, dans certaines municipalités.

Concrètement, le rôle premier des inspecteurs consiste à analyser les demandes de

permis et de certificat et à s'assurer que celles-ci sont conformes aux règlements municipaux de même qu'aux exigences des multiples domaines législatifs auxquels elles sont assujetties : aménagement et urbanisme, protection du territoire et des activités agricoles, qualité de l'environnement, biens culturels, sans oublier la réglementation sur le captage des eaux souterraines et celle qui concerne l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.

Les inspecteurs doivent aussi faire le suivi de leurs dossiers. Lorsque la loi l'exige, ils doivent effectuer des visites périodiques afin de s'assurer que les travaux exécutés sur leur territoire s'effectuent en conformité avec les lois et règlements et selon les délais prévus.

Un travail à risques

Notons que les responsabilités des inspecteurs municipaux sont, pour la plupart, inscrites dans le Code municipal du Québec, dans la Loi des cités et villes, dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ainsi que dans certains règlements qui relèvent de la compétence municipale. De ce fait, les inspecteurs ne disposent d'aucun pouvoir discrétionnaire. Ils sont obligés de réaliser les actes explicite-


ment décrits dans les lois et règlements qui les concernent. Même les conseils municipaux ne peuvent les soustraire à leurs responsabilités.

Face à une telle charge de travail et à un cadre juridique et réglementaire aussi complexe, les risques d'erreurs et, par conséquent, de poursuites sont nombreux. Les résultats techniques en assurance des municipalités en font foi. Les indemnités versées en matière de responsabilité sont souvent substantielles et c'est sans compter les frais juridiques élevés qu'impliquent les recours judiciaires, en raison des délais qu'ils entraînent et de la somme de travail requise pour préparer la défense des municipalités.

Soutien et formation

Il est donc primordial que les inspecteurs soient au départ bien formés et que les élus et décideurs municipaux soient sensibilisés à l'importance de leur offrir des possibilités de développement professionnel continu. Dans le cadre de son programme de prévention, la MMQ déploiera dès ce printemps des efforts particuliers pour établir, dans une perspective d'assurance, les besoins de formation des inspecteurs municipaux en plus de mettre en place un service d'assistance téléphonique.

Non seulement une mise à jour constante des connaissances des inspecteurs est-elle grandement souhaitable, mais ils doivent aussi disposer du temps nécessaire pour effectuer les différents suivis et les visites d'inspection en relation avec les permis qu'ils émettent. Ils doivent pouvoir compter sur le soutien des cadres et des élus municipaux afin de rencontrer leurs obligations comme le prévoient les lois et règlements, et ce, malgré les conflits possibles avec les efforts de développement locaux.

La MMQ croit qu'il est crucial de reconnaître le lien entre la prévention des sinistres et le travail des inspecteurs municipaux. Le fait de leur offrir de la formation et un soutien continu, conjugué à d'autres mesures de prévention essentielles, constitue un moyen sûr de parvenir à faire échec aux sinistres et à stabiliser les coûts d'assurance des municipalités. 

Stéphane Drouin
Directeur, Service aux membres
Groupe Ultima,
représentant autorisé
La Mutuelle des municipalités
du Québec

¹ On peut accéder à ce guide en visitant le site Internet du MAMR. Choisir la rubrique Prévention et cliquer sur le thème Municipalités.